

Le 31 mars 2017

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 32 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 3 Avril 2017 à 19H45
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

a / Approbation du compte rendu n° 31 du 13 Mars 2017

b / Délibérations

1-Dissolution du budget Aire de Loisirs au 31/12/2016

2-Approbation des comptes administratifs 2016

- Budget Aire de Loisirs (Régularisation a effectuer)
- Budget Assainissement
- Budget Communal

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation des comptes administratifs 2016, des budgets cités ci-dessus.

3-Approbation des comptes de gestion 2016

- Budget Aire de Loisirs
- Budget Assainissement
- Budget Communal

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation des comptes de gestion 2016 des budgets cités ci-dessus.

4-Affectation des résultats

- Budget Aire de Loisirs (au BP 2018)
- Budget Assainissement
- Budget Communal

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'affectation des résultats 2016 des budgets cités ci-dessus.

5-Amortissement budget Assainissement.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services public d'eau, d'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations règlementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Pour l'opération réhabilitation de la Lagune un amortissement sur une durée de 30 ans est proposé

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer l'amortissement de la réhabilitation de la lagune.

6- Reprise du salarié de l'association cantine/garderie par la commune

Monsieur Christophe Vinter, président de l'association Cantine Garderie du RPI Relevant /Sandrans, demande à la commune de prendre en charge le salarié opérant à Sandrans et par conséquent de créer un nouvel emploi. Monsieur le Maire propose de reprendre Madame Fillardet en contractuelle.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la reprise du salarié opérant à Sandrans et la création d'un nouvel emploi

7-Vote des budget primitifs 2017

- Budget Assainissement
- Budget Communal

Les Conseillers Municipaux sont appelés à voter les différents budgets primitifs 2017, cités ci-dessus.

8-Taux d'imposition 2017

L'Etat de notification N° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, n'étant pas encore disponible, Madame Corine Simonet, inspectrice des finances publiques au service de fiscalité directe locale DDFIP de l'Ain, nous transmet les bases provisoires pour 2017.

Taxe d'habitation: 591 849

Taxe foncière bâti : 419 200

Taxe foncière non bâti : 139 000

Les taux votés en 2016 sont les suivants :

TH : 16.10%

TFB : 8.25%

TFNB : 42.83 %

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

.

9-Vote des subventions

- ADMR proposée 220 €
- Comités de fêtes proposée 305 €
- Loisirs et rencontres proposée 305 €
- Sou des écoles proposée 560 € (56 enfants x 10 €)
- Coopératives scolaires 1500 € (classe découverte)
- Natation école proposée 700 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur ces subventions pour 2017.

10- Déclassement du bâtiment de l'école et du terrain attenant

Afin de procéder à la vente du bâtiment de l'école et du terrain attenant, cadastré D488 et D485, une désaffectation du bien (le fait qu'il ne soit plus utilisé par le public) est à constater et un déclassement dans le domaine privé est demandé.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la désaffectation du bâtiment de l'école et le terrain attenant, et son déclassement dans le domaine privé.

c/ Questions diverses et informations

- **Démission de Madame Géraldine Vinter** : Courrier reçu de Madame Géraldine Vinter nous informant de sa démission en tant qu'adjointe et conseillère municipale. Les tours de garde pour les élections présidentielles sont à redéfinir.
- **Communauté de communes de La Dombes**: Demande de subvention à remplir pour les associations qui le désirent.